



**HAL**  
open science

## Maintien de l'ordre

Fabien Jobard, Pierre Favre

► **To cite this version:**

Fabien Jobard, Pierre Favre. Maintien de l'ordre. Olivier Fillieule; Lilian Mathieu; Cécile Péchu. Dictionnaire des mouvements sociaux, SciencesPo Les Presses, pp.357-363, 2020, 9782724623550. halshs-02983821

**HAL Id: halshs-02983821**

**<https://shs.hal.science/halshs-02983821>**

Submitted on 30 Oct 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Maintien de l'ordre

Le « maintien de l'ordre » est l'expression par laquelle les forces de police françaises ont désigné leurs doctrines, équipements et formations destinées au contrôle des foules, en particulier des foules manifestantes et protestataires. L'expression est à présent courante en français, mais elle est un faux-ami dans d'autres langues. En anglais (« maintenance of order »), elle désigne l'action policière répressive ou brutale conduite dans des contextes de police quotidienne. L'expression retenue pour désigner le contrôle des foules sera « protest policing » ou « crowd control ». Au-delà des différences lexicales toutefois, un mouvement de convergence a caractérisé depuis la fin des années 1960 l'évolution des modes de maintien de l'ordre dans les démocraties occidentales, qui tendent à la recherche de la négociation avec les protestataires et à la pacification des manifestations (Fillieule et della Porta 2006). Cette transformation du maintien de l'ordre n'est pas sans effet sur la dynamique même de la contestation, avec laquelle elle entretient un rapport toujours évolutif. Pas plus en ce domaine qu'en d'autres la messe ne saurait être dite et l'histoire figée : il importe donc de déterminer si l'exercice actuel du maintien de l'ordre s'inscrit toujours dans une perspective de pacification.

### **LA STRUCTURATION NON LINEAIRE DES APPAREILS POLICIERS**

Dans un contexte de diversité et d'hybridation des modèles de police (Jobard et de Maillard, 2015), la France présente une doctrine ancienne de maintien de l'ordre. Au tournant des XIXe et XXe siècles, les gouvernements successifs aspirent à retirer à l'armée la tâche du contrôle des manifestations et des foules, trop coûteux pour un régime démocratique. On ne compte en effet pas moins de 30 manifestants tués par balles entre 1900 et 1908, dans onze villes du territoire. Non seulement l'armée se plie difficilement à l'exigence de gradation et de pondération de la force, mais en plus les conscrits auxquels ces tâches sont confiées sont toujours susceptibles, comme durant les « révoltes viticoles » de 1907, de « lever la crosse » et de refuser d'intervenir contre des manifestants qui sont leurs frères ou leurs cousins. Au terme de laborieuses réflexions, une force spécialisée est alors créée au sein de la Gendarmerie nationale en 1921 (la Gendarmerie mobile), bientôt dotée d'équipements propres (le gaz lacrymogène, introduit dès les années 1930, mais véritablement utilisé des décennies plus tard), équipements destinés non plus à assommer mais à repousser, non plus à faire mal à des personnes mais à contrôler des foules (Bruneteaux 1996). La Police nationale se verra dotée de forces équivalentes, les Compagnies républicaines de sécurité, au sortir de la 2<sup>e</sup> Guerre mondiale. Il faut cependant relever une infraction de taille à cette histoire linéaire de professionnalisation du maintien de l'ordre : la police parisienne (Berlière et Lévy, 2011). Dès la fin du XIXe siècle, le maintien de l'ordre parisien est assuré sous l'autorité incontestée du Préfet de police, qui tient sous ses ordres sa police municipale, d'une brutalité éprouvée (comme l'illustreront encore dans les années 1930 le massacre de Clichy et les manifestations sanglantes des 6 et 9 février 1934). Dans les années 1950 et 1960, la police parisienne dispose de forces spéciales destinées au maintien de l'ordre, les compagnies d'intervention, tenues à l'écart du mouvement de professionnalisation comme le montrent les centaines de morts de l'automne 1961, le massacre de Charonne le 8 février de l'année suivante, plus tard la mort de Malik Ousseine (1986) sous les coups des Pelotons voltigeurs mobiles. Ainsi même à l'échelle d'un seul pays l'histoire n'est ni linéaire dans le temps, ni uniforme dans l'espace.

### **MAINTIEN DE L'ORDRE ET DYNAMIQUE DE PACIFICATION**

La vague de contestation étudiante et ouvrière des années 1960 a vu les polices de régimes démocratiques tirer sur des manifestants désarmés (4 morts sur le campus de l'université du Kent aux USA en 1970, tir mortel sur Benno Ohnesorg devant l'opéra de Berlin en 1967...) ou bien gérer des événements d'une ampleur et d'une durée inédites. Cette vague protestataire a amené une harmonisation des doctrines et des équipements. Considérant le coût politique de morts en manifestation, la pacification de l'interaction devient prioritaire : recherche de l'évitement de l'usage de la force, gradation de son emploi, évitement des coups portés et des

armes dolosives au profit de techniques et de matériels d'éloignement de la foule (canons à eau, gaz...). Deux instruments s'avèrent cruciaux. D'abord une connaissance approfondie des protestataires, par un travail de police de l'information (appelée « renseignement » en France) qui suppose un contact permanent entre police et organisations protestataires, mais aussi un travail de conseil auprès des manifestants et de leurs services d'ordres, pièces essentielles au déroulement des manifestations (Jobard 2008). Par ailleurs, les polices ont professionnalisé leur rapport à la manifestation, tendant à la discipline et à la maîtrise de leur propre violence. Le maintien de l'ordre devient un savoir-faire qui fait l'objet d'une formation approfondie et d'une surveillance par des organes internationaux tels que le Conseil de l'Union européenne qui veillent à l'inscrire dans le sillage des droits fondamentaux de l'Union : négociations préalables, discrétion des forces de l'ordre sur le parcours, marge de tolérance concédée aux manifestants, proportionnalité de la force. Aujourd'hui, on assiste à une échelle transnationale au perfectionnement des techniques de négociation et de communication avec les protestataires, sur fond d'une psychologie des foules oblique à celle de Gustave Le Bon, tendant à voir les manifestants, sur le fond, assurer leur propre police (Fillieule et al. 2016).

Sur le long terme, et notamment depuis les années 1960, la confrontation entre forces de l'ordre et manifestations suit un cours général de pacification. Les transformations de la doctrine et de l'appareil policier en sont une cause, tout autant que le changement de comportement des manifestants d'une part et l'acceptation sociale de la manifestation d'autre part. La manifestation est un outil légitime de l'expression politique, qualifié comme tel par les textes constitutionnels (Art. 8 de la Loi fondamentale allemande de 1949), par les juridictions constitutionnelles (décision 95-352 du Conseil constitutionnel français de 1995) et surtout par les opinions publiques, pour qui manifester relève de l'expression politique naturelle. On prend alors l'habitude de défilé sans songer à s'en prendre physiquement aux forces de l'ordre : il n'est plus nécessaire de « faire mal » pour se faire entendre, il faut « faire nombre » (Offerlé, 1998). Eviter les incidents permet d'élargir la base sociale de recrutement des protestataires, mouvement qui incite en retour les policiers à juger à l'avance du caractère peu risqué de la manifestation et de minimiser leurs dispositifs, nourrissant ainsi une spirale déflationniste de la violence.

## **MUTATIONS CONTEMPORAINES DU MAINTIEN DE L'ORDRE**

On l'a dit cependant : l'histoire ne se referme pas sur elle-même. La pacification de la protestation n'a jamais été entière et le potentiel de violences inhérent à l'interaction entre manifestants et forces de l'ordre est depuis quelques années plus vif. A cela plusieurs raisons.

La première est la persistance de la crise industrielle profonde qui touche en premier lieu la jeunesse masculine non diplômée, parmi laquelle se recrute la jeunesse issue de l'immigration qui hérite d'une histoire lourde de confrontations avec des forces de l'ordre. Les Etats post-coloniaux européens (France et Royaume-Uni, mais aussi Belgique) voient se multiplier les épisodes de confrontation qui relèvent de l'émeute urbaine le plus souvent ritualisée (destruction de biens et affrontements avec les unités de force mobile empêchant toute contagion des violences vers les centres-villes), mais présentant des dynamiques sporadiques d'escalade, comme en témoignent en France depuis le début des années 2000 l'usage sporadique d'armes à feu par les protestataires. Le phénomène est particulièrement marqué en France où la forme « maintien de l'ordre » de l'action policière tend en banlieue à se substituer à la police quotidienne, à la fois dans l'équipement offensif et dans la nature des unités de police. Ainsi les flash-balls et autres lanceurs de balles caoutchouc, qui a causé l'éborgnement de plus d'une cinquantaine de personnes depuis le début des années 2000, ont été d'abord introduits comme équipement collectif contre les violences urbaines, puis généralisés à partir de 2009 à toutes les unités intervenant en quartier difficile, avant d'être employés dans les manifestations de rue, comme on l'a vu à l'occasion du mouvement des Gilets Jaunes de 2018-19. Tout un ensemble de formations policières de type maintien de l'ordre (compagnies départementales, compagnies de sécurisation, brigades spéciales de terrain etc.) sont assignées aux « quartiers difficiles » qui subissent des formes militarisées de police, orientées en contexte de « violence urbaine » (terme incertain généralisé dans les textes administratifs depuis la fin des années 1990) vers le rétablissement de l'ordre.

La deuxième mutation s'inscrit dans la continuité de la première. Faute de ressources budgétaires, l'Etat a concentré sa légitimité sur son aptitude à assurer l'ordre et la sécurité, ce tant sur la scène des relations internationales que vis-à-vis de ses propres opinions publiques. Durant les sommets internationaux, le maintien de l'ordre prend des allures d'étouffement ou de bannissement de la contestation, avec la segmentation de la ville en zones de refoulement, un contrôle des manifestants potentiels très en amont des lieux de réunion, des mesures de

rétenion préventives et de refoulement à la frontière, même à l'intérieur de l'Union européenne. La mondialisation de l'économie amène de plus depuis la fin des années 1990 la formation d'un champ contestataire transnational, de Seattle (1999) jusqu'à Hambourg (2017) en passant par Gènes (2001) ou Göteborg (2001), où beaucoup de manifestants recherchent l'affrontement avec des forces de l'ordre perçues comme invincibles sous l'effet d'un renforcement considérable des équipements défensifs (des 15 kilos portés par les agents aux barrières mobiles ou véhicules blindés). En interne, l'importance que confère l'Etat aux enjeux de sécurité introduit une altération notable de la dynamique de pacification. Les autorités publiques tolèrent beaucoup moins de casse matérielle et de désordre. Et, toujours aux fins de communication politique, elles recherchent le plus d'interpellations possibles et brouillent ainsi le maintien de l'ordre (repousser les foules) avec de la police judiciaire (interpeller des individus). Ce sont alors des unités non spécialisées qui prennent part aux dispositifs, comme les brigades anti-criminalité, amenant des logiques de confrontation particulièrement risquées. A la logique de remilitarisation du maintien de l'ordre (Lemieux et Dupont, 2005) s'ajoute donc une logique de dé-professionalisation, comme à Gènes, en 2001, où jusque 80 % de certaines unités de carabinieri se composaient de jeunes appelés et où un jeune manifestant avait trouvé la mort.

Les autorités publiques restent conscientes du risque élevé que représente, dans un contexte où chaque citoyen est armé d'une caméra individuelle, la mort ou l'excès de violence. Se font alors jour des aspirations à prévenir les désordres du plus loin qu'ils surviennent... y compris par l'incapacitation préalable de la manifestation, sur le modèle de la prévention des violences hooligans développées depuis les années 1980 : condamnations judiciaires lourdes, aspiration à la création de fichiers de manifestants dangereux, interdictions de paraître, interdictions de territoire, etc. Légitimées de surcroît par un mouvement de protection des foules contre les atteintes terroristes, les techniques de maintien de l'ordre tendent à la réduction préventive du risque, au risque d'étouffer cette expression démocratique qu'est la manifestation de rue.

FABIEN JOBARD et Pierre FAVRE

### *Renvois :*

Insurrections émeutes, Manifestation, Répression, Révolutions crises transitions.

### *Bibliographie :*

BERLIÈRE (Jean-Marc) et LEVY (René) (dir.), *Histoire de la police en France*, Paris, Edition du Nouveau Monde, 2011.

BRUNETEAUX (Patrick), *Maintenir l'ordre, Les transformations de la violence d'État en régime démocratique*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996.

FILLIEULE (Olivier) et DELLA PORTA (Donatella) (dir.), *Police et manifestants. Maintien de l'ordre et gestion des conflits*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006.

FILLIEULE (Olivier), VIOT (Pascal), DESCLOUX (Gilles), Vers un modèle européen des stratégies de maintien de l'ordre ?, *Revue française de science politique*, 2016.

JOBARD (Fabien), La militarisation du maintien de l'ordre, entre sociologie et histoire, *Déviance et société*, 31, 1, 2008, p. 101-109.

JOBARD (Fabien), Le spectacle de la police des foules : les opérations policières durant la protestation contre le CPE à Paris, *European Journal of Turkish Studies* [En ligne], 15 | 2012.

JOBARD (Fabien) et DE MAILLARD (Jacques), *Sociologie de la police. Organisation, politique, réforme*, Paris, Armand Colin, 2015.

OFFERLÉ (Michel), *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien, 1998, [1<sup>re</sup> éd., 1994]

LEMIEUX (Frédéric) et DUPONT (Benoît) (dir.), *La Militarisation des appareils policiers*, Laval, Presses de l'Université de Laval, 2005.